



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2023

Compte-rendu affiché le : 27 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20230320DEL13

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal IUT de l'Université Lumière Lyon 2

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

L'IUT de l'Université Lumière Lyon 2 a pour objet de dispenser, en formation initiale, continue et alternée, un enseignement supérieur préparant à des fonctions d'encadrement technique et professionnelle dans divers secteurs de l'activité économique.

Les statuts de l'IUT de l'Université Lumière Lyon 2 prévoient que un représentant titulaire et un suppléant de la ville de Bron sont membres de droit du conseil d'administration.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est également précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Sont candidats :

Liste « Bron 2020 – Protéger, respirer » :

- Titulaire : Marion CARRIER
- Suppléant : Françoise KIRASSIAN

Liste « En avant Brondillants » :

- Titulaire : François-Xavier PENICAUD

La liste « Bron 2020 – Protéger, respirer » a obtenu 28 voix.

La liste « En avant Brondillants » a obtenu 5 voix.

En conséquence, les représentants de la Ville de Bron au sein de l'IUT de l'Université Lumière Lyon 2 sont :

- Titulaire : Marion CARRIER
- Suppléant : Françoise KIRASSIAN

Le Maire,

Jérémie BREAUD